



Document d'information

L'ASFC accueille les voyageurs au Canada

Vous avez l'intention de venir au Canada pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010? Voici ce que vous devez savoir afin de faciliter votre entrée au pays et vivre une expérience agréable et mémorable.

Soyez munis des pièces d'identité appropriées

Les citoyens des États-Unis n'ont pas besoin d'un passeport pour entrer au Canada. Toutefois, ils doivent être munis d'une preuve de citoyenneté comme un certificat de naissance, un certificat de citoyenneté ou de naturalisation, ainsi que d'une pièce d'identité avec photo. Les résidents permanents des États-Unis doivent présenter une carte de résident permanent (c.-à-d. une carte verte) lorsqu'ils entrent au Canada.

Rappelez-vous que l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) est maintenant en vigueur. Il s'agit d'une loi des États-Unis en vertu de laquelle tous les voyageurs, y compris les citoyens et les résidents permanents des États-Unis, doivent présenter un passeport valide ou tout autre document sécuritaire approuvé lorsqu'ils entrent aux États-Unis en provenance du Canada. Pour connaître les exigences en matière de documents, veuillez consulter le www.getyouhome.gov (en anglais seulement) ou communiquer avec le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.

Les ressortissants étrangers en provenance d'autres pays qui entrent au Canada doivent présenter un passeport et un visa valide, le cas échéant. Pour tout renseignement complémentaire sur les exigences d'entrée au Canada, veuillez consulter le site Internet suivant : www.serendreaucanada.gc.ca.

Admissibilité au Canada

Les exigences en matière d'admissibilité du Canada ne changeront pas au cours des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Les politiques et procédures en vigueur aujourd'hui s'appliqueront pendant la durée des Jeux. Toutes les personnes qui veulent entrer au Canada doivent se présenter à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et elles doivent prouver qu'elles répondent aux exigences pour entrer et/ou pour demeurer au Canada.

Des ressortissants étrangers peuvent se voir refuser l'entrée au Canada ou se faire renvoyer du pays pour un certain nombre de raisons. Une condamnation criminelle – y compris une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies – peut rendre une personne non admissible au Canada. C'est pourquoi vous devez être prêt à discuter de vos antécédents criminels avec un agent des services frontaliers à votre arrivée au Canada. On encourage les visiteurs au Canada à consulter le site Internet de l'ASFC (www.asfc.gc.ca) ou celui de Citoyenneté et Immigration Canada (www.cic.gc.ca) afin de s'assurer qu'ils sont bien admissibles au Canada.

Que puis-je apporter au Canada?

Vous devez présenter et déclarer toutes les marchandises que vous apportez au Canada. Les voyageurs sont tenus de savoir quelles marchandises sont autorisées au Canada, comme les produits alimentaires, l'alcool, le tabac et les devises. Certaines marchandises peuvent être interdites et/ou restreintes et elles peuvent nécessiter des permis, comme **les armes à feu et autres armes**. Avant de voyager au Canada, veuillez consulter notre site Internet dans lequel figurent des renseignements importants.

Si vous êtes résident canadien, vous devez savoir que les lois canadiennes établissent des lignes directrices très strictes relativement aux importations temporaires de véhicules, comme les voitures de location, au Canada. Si vous louez un véhicule aux États-Unis pour vous rendre à Vancouver, vous risquez de vous faire dire que votre véhicule n'est pas admissible, et vous devrez faire demi-tour à la frontière canadienne. Pour obtenir plus de renseignements sur les conditions fixées quant à l'importation temporaire d'un véhicule au Canada, veuillez consulter le [Mémorandum D2-4-1](#) (section Publications et formulaires) sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Vérifiez le temps d'attente à la frontière

Nous nous rendons compte que la période des Jeux sera très occupée et nous encourageons tous les voyageurs à prévoir plus de temps dans leurs horaires. Afin d'aider à accélérer votre traitement aux postes frontaliers terrestres, nous vous recommandons de vérifier le temps d'attente à la frontière en direct qui est mis à jour régulièrement dans le site suivant : <http://cbsa-asfc.gc.ca/general/times/menu-fra.html>; de voyager en dehors des heures de pointe; et d'être munis des documents nécessaires.

Renseignements supplémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter le site Web de [l'Agence des services frontaliers du Canada](http://www.asfc.gc.ca) (www.asfc.gc.ca) ou, si vous êtes au Canada, appelez la ligne sans frais du Service d'information sur la frontière au 1-800-959-2036. De l'extérieur du Canada, composez le 204-983-3700 ou le 506-636-5067. Des frais d'interurbain seront facturés. Les agents sont disponibles durant les heures normales d'ouverture des bureaux (8 h à 16 h, heure locale), du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Un TTY est aussi disponible pour les appels provenant du Canada : 1-866-335-3237.